

3 octobre 2001

01.153

Motion du groupe socialiste**Encourager le travail à temps partiel**

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier comment organiser le travail afin que chaque personne, homme ou femme, employée par l'administration, les hôpitaux ou tout autre service public ait la possibilité de travailler à temps partiel.

Un nouveau système d'organisation du travail doit être mis en place afin que tous les employé(e)s de l'Etat, quel que soit leur niveau hiérarchique, puissent travailler à temps partiel. Il faudra en particulier étudier comment gérer les problèmes posés par l'introduction généralisée d'une plus grande souplesse dans les temps de travail et notamment voir comment résoudre cette problématique pour les fonctions dirigeantes, comme par exemple les cadres et les chefs de services.

Cette nouvelle organisation devrait concerner aussi bien les personnes recrutées que les personnes déjà en place. Dans la mesure du possible, chacun devrait pouvoir bénéficier d'un taux d'occupation en rapport avec ses disponibilités et ses choix de vie.

Les expériences faites dans ce domaine montrent qu'avec une autre organisation du travail basée sur la communication et une meilleure planification, il est tout à fait possible d'instaurer une plus grande souplesse dans les temps de travail. Et même, ces expériences ont révélé que le travail à temps partiel, et notamment le travail à mi-temps, est profitable tant sur le plan de la rentabilité que sur celui de l'efficacité.

Le Conseil d'Etat est chargé d'examiner les mesures à mettre en place pour rendre possible, dans tous les services et à tous les niveaux, le partage du travail et de faire rapport sur les mesures qu'il a déjà prises dans ce sens.

Signataires: Pierrette Erard, M. Guillaume-Gentil-Henry, D. Schürch, G. Spoletini, A. Cramer, J.-F. Badet, M.-C. Jeanprêtre Pittet, M. Giovannini, F. Perrin-Marti, M. Debély, S. Müller Devaud, C. Renevey, A. Bovet, A. Laurent, M. Perroset, C. Bertschi, C. Mermet, Frédéric Cuche, C. Borel, J.-C. Berger, G. Ory, M. Juan, P. de Pury, J.-N. Karakash, C. Siegenthaler, François Cuche et R. Jeanneret.